AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-12-74 017435

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
50 francs
Nouvelle série n° 38

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

La réalisation de traitements chimiques en hiver sur les arbres fruitiers est indispensable dans la plupart des vergers; seules certaines cultures où la surveillance de l'état sanitaire est très stricte (lutte intégrée véritable) peuvent être, parfois, dispensées d'interventions hivernales.

Les traitements d'hiver permettent le contrôle de champignons et de bactéries parasites et la destruction d'un pourcentage élevé de ravageurs (insectes, acariens); ils constituent une véritable assurance grâce à laquelle certains traitements de printemps ou d'été pourront être réduits en nombre, voire supprimés.

Dans les situations très ventées ou très pluvieuses au début du printemps l'impossibilité de traiter pourra ne pas être catastrophique si l'on a traité en hiver (cas des traitements anti monilia impossibles parfois à réaliser.

Les traitements d'hiver sont indispensables pour remettre en état un verger négligé.

La lutte contre les cochenilles n'est souvent possible que lorsqu'elle débute par une pulvérisation hivernale. Rappelons à ce sujet que les traitements contre le Pou de San José sont obligatoires dans un certain nombre de communes du département des Pyrénées-Orientales.

On peut résumer l'utilité des traitements d'hiver en mentionnant qu'ils assurent la destruction d'oeufs de pucerons (puceron vert du pêcher en particulier) des oeufs de nombreux lépidoptères (cheimatobie, tordeuses, de diverses chenilles ou chrysalides hivernantes installés sous les écorces, d'oeufs d'acariens.

Divers produits peuvent être choisis.

LES PRODUITS CUPRIQUES - S'utilisent début Janvier sur le pêcher et l'abricotier, pour lutter contre la Cloque, le Monilia, le Coryneum, puis début Février sur prunier et cerisier.

LES HUILES DE PETROLE - HUILES BLANCHES - HUILES MINERALES, efficaces contre les cochenilles, les oeufs d'insectes et d'acariens, peuvent se mélanger aux produits cupriques.

LES OLEOPARATHIONS - peuvent s'utiliser jusqu'au pré-débourrement pour combattre les pucerons, les acariens.

LES HUILES DE GOUDRON - HUILES D'ANTHRACENE - CARBOLINEUM - Sous-produits de la distillation de la houille , très ovicides, très décapants, éliminent les insectes hivernants ainsi que les lichens et les mousses. Peuvent s'utiliser en mélange avec des produits cupriques.

LES HUILES JAUNES - Association industrielle de colorants organiques et d'huiles (anthracéniques ou de pétrole réunissant l'efficacité des deux composants).

LES COLORANTS ORGANIQUES - ont des propriétés acaricides, insecticides et anticryptogamiques, ils peuvent être employés jusqu'au débourrement. Sur le pêcher (on peut les associer à certains produits cupriques) ils sont très efficaces pour détruire les oeufs de pucerons.

Nous recommandons de ne pas recourir tous les ans aux mêmes produits, en particulier aux mêmes huiles.

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P 124

Respecter très strictement les conditions d'emploi recommandées par les fabricants, les doses à utiliser sur arbres à noyau ne sont pas les mêmes toujours que celles sur les arbres à pépins. Il ne faut pas traiter :

lorsqu'il gèle
lorsque les arbres sont mouillés
moins d'une semaine après la taille
les arbres complantés de cultures légumières
lorsque le vent souffle.

A propos de cette dernière prescription rappelons qu'en Janvier et Février les journées sans vent sont rares, il convient donc de profiter des prochains jours favorables pour traiter.

Sur <u>olivier</u> pour combattre les cochenilles (lesquelles sont à l'origine de la fumagine), on ne peut pas utiliser les huiles jaunes, les huiles à base de goudron, les colorants.

Les traitements d'hiver doivent être réalisés avec des pulvérisateurs classiques, suivant la forme des arbres1200 à 2 000 l hectare sont nécessaires.

()

Avis important

L'attention des arboriculteurs est attirée sur l'existence d'arrêtés pris récemment par MM. les Préfets, Aude (19-9-74), Gard (8-10-74)), Hérault (16-9-74), Pyrénées-Orientales (30-9-74) fixant diverses règles pour la création ou le renouvellement des vergers d'abricotiers, d'amandiers, de pêchers et de pruniers.

Des arrêtés préfectoraux concernent les pépinières des mêmes espèces fruitières.

Ces prescriptions administratives faciliteront la lutte contre la Sharka.

Piégeages et lutte intégrée

Les piégeages de papillons mâles à l'aide de phéromones de synthèse permettent de juger de la présence de certains ravageurs (carpocapse, tordeuse orientale, eudémis etc...). Ce procédé commode va se généraliser et facilitera une adaptation locale des conseils de la Station d'Avertissements agricoles. Il ne faut cependant pas en attendre une solution miracle et abandonner les observations, il ne faut pas croire qu'en utilisant le piégeage sexuel avec phéromone on fera de la lutte intégrée. On fera mieux que par le passé, c'est tout.

Réabonnements

Ne tardez pas à renouveler votre abonnement, vous éviterez des retards, des interruptions dans l'envoi de nos publications.

Certains abonnés de la vallée du Rhône hésitent à s'abonner à Montpellier, rappelons leur que nous avons 13 correspondants-observateurs dans les 8 cantons que baigne le Rhône.

Nos abonnés du Lauragais cultivateurs de colza doivent suivre nos prescriptions de traitements lesquelles sont établies grâce au réseau très dense d'observateurs-piégeurs fonctionnant dans cette région.

Par contre certains abonnés ayant également des exploitations dans l'Ariège ou la Haute Garonne, doivent pour ces exploitations suivre les indications de la Station de Toulouse-Balma laquelle est en possession de renseignements que nous ne recevons pas; elle est donc seule qualifiée pour conseiller avec précision.

Le Chef de Circonscription,
P. BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 20 Décembre 1974 2 200 exemplaires